

Club Entreprises Sécurité Routière 69



Plénière 6 mars 2026



CLUB ESR 69

CLUB ENTREPRISES SÉCURITÉ ROUTIÈRE RHÔNE

Ordre du jour

- Actualités réglementaires
- Projet mobilités
- Atelier distracteurs

Évolutions réglementaires

- Délit d'homicide routier
- Immatriculations provisoires
- Protoxyde d'azote*



CLUB ESR 69

CLUB ENTREPRISES SÉCURITÉ ROUTIÈRE RHÔNE

Le délit d'homicide routier

9 juillet 2025

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,
ENSEMBLE**

Avant 2025 : **“Homicide involontaire”**

- Qualification trop légère pour des comportements gravement fautifs
- Considérée comme une simple négligence, sans intentionnalité
- Injustice ressentie par les familles des victimes



SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,
ENSEMBLE**


CLUB ESR 69

CLUB ENTREPRISES SÉCURITÉ ROUTIÈRE RHÔNE

APRÈS :

Une infraction distincte et plus sévère

L'homicide routier entre dans le Code pénal

Circonstances aggravantes : alcool, stupéfiants, +50 km/h, délit de fuite



Peines complémentaires possibles : retrait définitif du permis, confiscation du véhicule



Peine maximale de 10 ans de prison (contre 5 auparavant)

Le délit de très grand excès de vitesse

Décret n° 2025-1269 du 22 décembre 2025

Un conducteur commet un délit de très grand excès de vitesse lorsqu'il dépasse la vitesse maximale autorisée de 50 km/h ou plus

Avant : Contravention de 5eme classe et délit uniquement en cas de récidive

Maintenant :

- jusqu'à trois mois d'emprisonnement et 3 750 euros d'amende, avec inscription au casier judiciaire.
- confiscation du véhicule dont le conducteur s'est servi pour commettre l'infraction ;
- suspension, pour une durée de trois ans au plus, du permis de conduire ;
- interdiction de conduire certains véhicules terrestres à moteur, pour une durée de cinq ans au plus ;
- obligation d'accomplir, à ses frais, un stage de sensibilisation à la sécurité routière, retrait de six points.
- L'annulation du permis de conduire avec interdiction de solliciter la délivrance d'un nouveau permis pendant trois ans au plus

Immatriculations provisoires

Depuis le 1^{er} janvier 2026

La plaque provisoire à une durée de validité de 4 mois*

Cela concerne :

- Véhicules achetés neufs ou d'occasion à l'étranger dont le dossier est en cours d'examen ou dont les documents à joindre ne sont pas encore.
- Véhicules neufs ou d'occasion destinés à l'exportation
- Véhicules neufs vendus complétés ou incomplets aux fins de carrossage.

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**



Protoxyde d'azote

Gaz utilisé en médecine comme anesthésique léger

Utilisé aussi dans les cartouches pour siphon à chantilly

Appelé dans la rue « gaz hilarant »

Effets recherchés, lors de l'inhalation :

- Euphorie
- fou rire incontrôlable
- sensation de flottement
- sensation de détente



Ces effets apparaissent en quelques secondes et durent 1 à 3 minutes.

Protoxyde d'azote

Le risque aigu : l'anoxie

Lorsqu'une personne inhale du protoxyde d'azote :

- Le gaz **remplace l'oxygène dans les poumons**
- Le cerveau reçoit **moins d'oxygène**

Effets rapides :

- vertiges
- troubles de l'équilibre
- perte de connaissance
- chute brutale

Dans les cas graves :

- anoxie cérébrale
- arrêt cardiaque
- mort

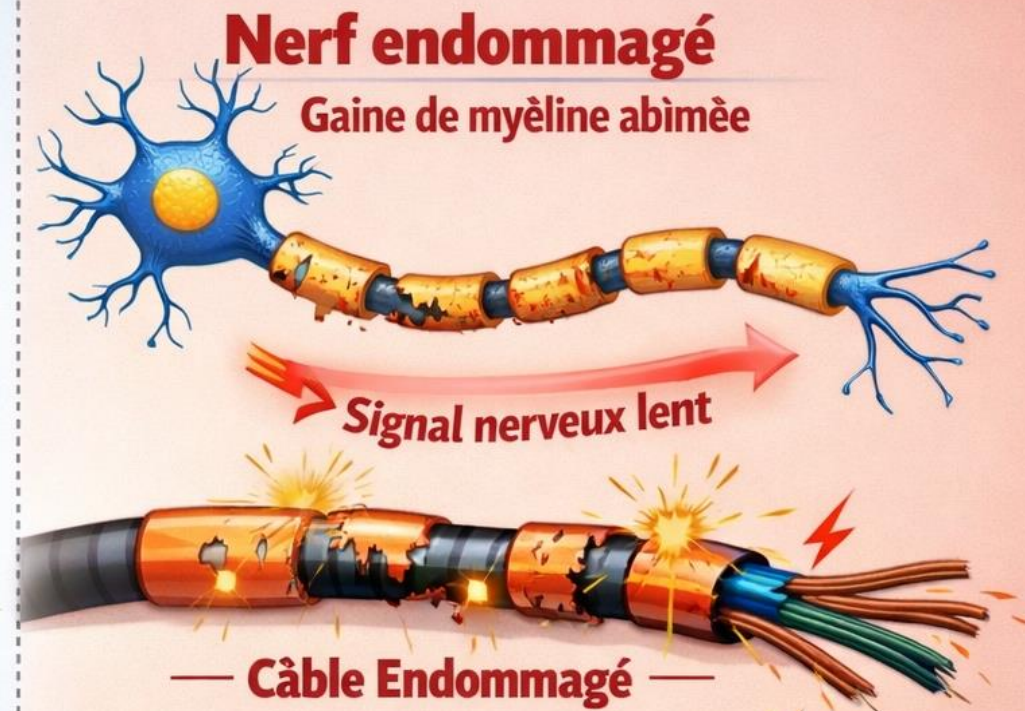
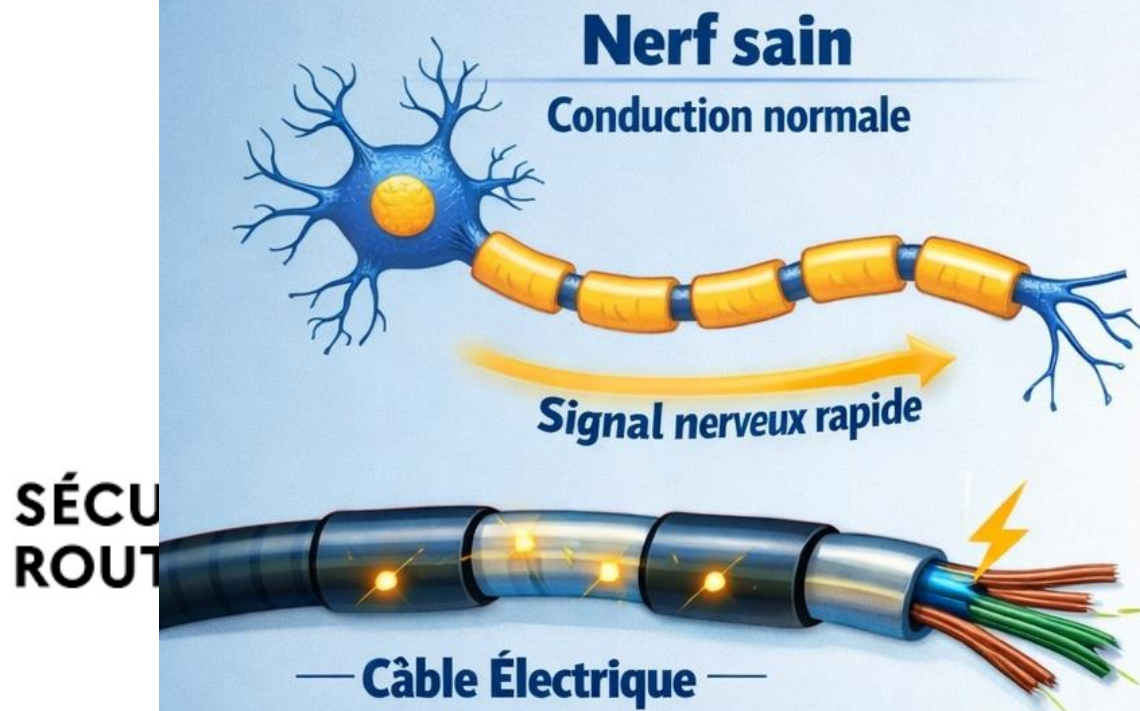


Protoxyde d'azote

Le risque chronique : atteinte de la gaine de myéline

Le protoxyde d'azote inactive la vitamine B12 essentielle pour la fabrication de la gaine de myéline.

Atteinte de la Gaine de Myéline



Protoxyde d'azote

Conséquences possibles

- Fourmillements
- perte de sensibilité
- troubles de la marche
- faiblesse musculaire
- paralysies dans les cas sévères

Dans certains cas : atteintes neurologiques irréversibles

Protoxyde d'azote

Lien vers vidéo VINCI <https://youtu.be/Tr5g9G5o0Rc>

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

